



CANTON D'AVION

VILLE D'AVION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE

Conseillers en exercice : **33**

Présents : **26**

Votants : **31**

OBJET :

02/2019.15 : Implantation et exploitation d'un entrepôt logistique GOODMAN France SARL sur la ZI des 14 - Enquête publique ENVIRONNEMENTALE UNIQUE SUR LES DEMANDES D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALES ET DE PERMIS DE CONSTRUIRE – ZI des 14 – avis du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit Février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Jean-Marc TELLIER**, Maire, Vice-Président du Conseil Départemental, en suite de la convocation en date du vingt-deux Février deux mille dix-neuf, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ETAIENT PRESENT(E)S

M. TELLIER Jean-Marc, **Maire**

Mmes et MM. LETOQUART Jean, CAPRON née PARENT Renée, CHERET Pierre, SCHIAVON née VAHE Rose-May, SAYON Guillaume, PATYK François, BOUZIANE Zineb, GEST Alex, **Adjointes au Maire.**

HAMEAU née CABUIL Geneviève, BLEITRACH Patrik, BELVERGE Jean-Marc, HOURIEZ Alain, TISON née CARON Danielle, TARGOWSKI née WLODARSKI Danielle, LAURENT Marc, LACROIX née LHERBIER Renée, BARANOWSKI née KUPCZAK Christine, POLY née APOURCEAU Cathy, BASTELICA née FONTAINE Françoise, VERNACK née WILLERVAL Christelle, DOUIHI Mohamed, GOSELIN David, IDYOUSSEF Abdeljalil, KOUJANE Brahim, CIOFFI Perrine, **Conseillers Municipaux.**

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S

- Madame VANDEVOORDE née PAQUE Martine, Adjointe au Maire, qui a donné pouvoir à Madame LACROIX née LHERBIER Renée,
- Madame DALMASSO née CHUFFART Dominique, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Monsieur PATYK François,
- Monsieur FOUCHE Bruno, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à Monsieur TELLIER Jean-Marc,
- Madame LAUDE née LHOTTE Dominique, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Madame VERNACK née WILLERVAL Christelle,
- Madame RUISSEAUX née ZUSZEK Elise, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Monsieur GOSELIN David,

ABSENT

- Monsieur KROUCHI Ouassini, Conseiller Municipal,
- Monsieur ROGEZ Pierre, Conseiller Municipal.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 1^{er} Mars 2019 et que la convocation du Conseil avait été faite le 22 Février 2019.

Le Maire
Vice-Président du Conseil
Départemental
Jean-Marc TELLIER

Les Conseillers Municipaux présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Danielle TISON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

LA SEANCE EST OUVERTE



Objet : Implantation et exploitation d'un entrepôt logistique GOODMAN France SARL sur la ZI des 14 - Enquête publique ENVIRONNEMENTALE UNIQUE SUR LES DEMANDES D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALES ET DE PERMIS DE CONSTRUIRE – ZI des 14 – avis du Conseil Municipal.

Monsieur Pierre CHERET, Rapporteur, rappelle que la société GOODMAN a souhaité s'installer sur la zone d'activités ZI des 14 à Avion et y construire un entrepôt logistique comprenant 5 cellules de stockage, pour une surface totale construite de 31 060 m². Le bâtiment aura une hauteur de 12.20 m, des bureaux seront aménagés en R+1.

Les produits stockés pourront être des matières combustibles, polymères, bois papiers/cartons. Il ne sera pas autorisé de stockage de matières dangereuses.

Un permis de construire a été déposé le 26 juillet 2018. L'enquête publique unique au titre du Code l'Environnement (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement – régime d'Autorisation) et du permis de construire est en cours. (Du 11 février au 14 mars inclus)

L'autorité environnementale a rendu un avis favorable le 6 novembre 2018.

Il est demandé à l'assemblée de se positionner sur la demande d'autorisation environnementale et de permis de construire de la société GOODMAN.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,

Vu le projet d'implantation de la société GOODMAN sur la ZI des 14 implantée sur la ville d'Avion,

Vu la demande de permis de construire déposée le 26 juillet 2018 (PC 062 065 18 00 021) par la Sté GOODMAN France.

Vu l'avis favorable de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de la Région Haut de France en date du 6 novembre 2018

Vu le Mémoire en réponse de l'exploitant à la la Mission Régionale d'Autorité environnementale de la Région Haut de France

Vu l'arrêté Préfectoral N° 2019-7 en date du 15 janvier 2019 portant ouverture d'une enquête publique environnementale unique et de permis de construire.

Considérant l'intérêt d'accueillir des entreprises sur son territoire afin de maintenir ou créer des emplois,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

EMET un avis FAVORABLE sur le dossier d'autorisation environnementale et de permis de construire de la société GOODMAN.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré à **AVION**, le 28 Février 2019.

Le Maire
Vice-Président du
Conseil Départemental
Jean-Marc DELINER

Date de dépôt en Sous-Préfecture de LENS :

Date de Publication :

